

Infos Sciences Culture

5^e année

PRIX : 500 F CFA



N° 117
DU 30 JUILLET 2020

Bimensuel de la Culture et des Sciences

ISSN: 2424-7367

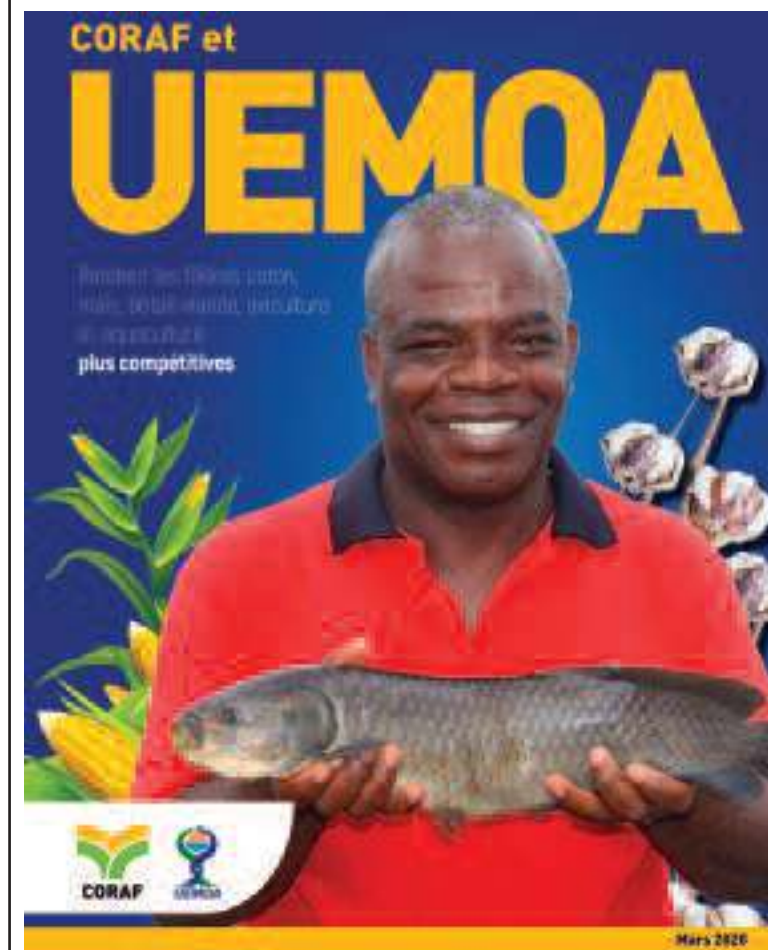
Alimentation saine et durable à l'école

Le grand pari de la Fondation Antenna

P. 6



CORAF-UEMOA Trois projets réalisés avec succès P. 12



Journée d'excellence à l'INSS

P. 5

Les performances des chercheurs salués

Décès de Dr Hassanata Millogo/Koné

L'émoi dans la communauté scientifique

P. 3



Sorties de presse du FDCT

Les investissements passés au peigne fin

P. 2



Ph. Warren Saré

Sorties de presse du FDCT

Les investissements passés au peigne fin



Jean-Yves Nébié

Le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) a organisé, du 28 juin au 04 juillet 2020, une série de rencontres avec les bénéficiaires de ses appels à projets, à Bobo-Dioulasso, à Faramana, à Boromo, à Orodara, à Banfora et à Niangoloko. Une autre série de rencontres a eu lieu, les 27 et 28 juillet 2020, à Ouagadougou. Il s'agit de se rendre compte de constater les différentes réalisations financées par le Fonds. Ensuite, les journalistes produiront des articles dans le cadre de l'élaboration d'un catalogue et d'un bulletin d'information sur les actions menées.

L'équipe, chargée de parcourir les régions des Cascades, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun, était composée de : Makaïza Dao (Chargée du suivi évaluation) ; Issa Bébané (Journaliste) ; Warren Saré (Photographe) ; Jean-Yves Nébié (Journaliste).

Le groupe a rencontré des bénéficiaires de plusieurs domaines d'activités : voyage (Karels Travels Excursions) ; restauration (Dofini Wemita) ; hébergement (Hôtel « Le Silicium » ; Hôtel « Le Séjour ») ; culture (Association Deni Deme ; Association pour le Réveil Culturel de Niangoloko ; Association Art au-delà du Handicap ; Association Groupe Culture/Cascades ; Association Siraba ; Association pour la promotion et le développement de la culture et de l'artisanat des cascades).

supporter ses propres charges sans un apport de ma part. C'est un très bon accompagnement pour les promoteurs. En apparence, c'est difficile d'y accéder. L'existence de ce fonds est une bouffée d'oxygène pour tous les promoteurs ».

Pour Jimoh Lateef Dada, Guide touristique professionnel (Cascades), bénéficiaire de deux subventions, ce fonds est un soulagement : « l'une de ces subventions a permis l'édition d'un guide qui répertorie les sites touristiques, les hôtels, la restauration de la région des Cascades. Le coût de la subvention est de 3 840 000 F CFA. Elle a permis aussi de former les guides touristiques pour avoir un impact économique au niveau de la région des Cascades. Cette subvention a donc été très importante pour moi et pour la région des Cascades. Cela a permis de valoriser le po-



Grâce à la subvention du Fonds, les Récréâtrales ont mis en place un théâtre itinérant

Les différents promoteurs de projets et leurs bénéficiaires se sont dits satisfaits des subventions et des prêts accordés par le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT). A Faramana, Evariste Michel Zoungana, promoteur de l'Hôtel « Le Silicium », est reconnaissant. Grâce à ce fonds, il a bénéficié d'un prêt de cinquante millions (50 000 000) F CFA pour poursuivre la construction de l'hôtel : « Avec ce prêt, j'ai pu achever la construction des bungalows et à les équiper. Aujourd'hui, l'hôtel est capable de

tentiel touristique de cette très belle région qui a reçu une visibilité supplémentaire », s'est-il réjoui.

Souleymane Koumaré, président de l'Association Siraba, a quant à lui salué la pertinence des interventions du fonds : « Grâce à la subvention, nous avons formé vingt personnes sur le jeu d'acteur et la création de pièces de théâtre. Nous avons reçu plus de 4 000 000 F CFA. Et cela nous a beaucoup



Souleymane Koumaré, président de l'Association Siraba

servi. En plus des comédiens de l'association, d'autres de Bobo et de Banfora ont bénéficié de la formation », a-t-il indiqué.

L'étape de Ouagadougou

A Ouagadougou, l'équipe a rencontré d'autres bénéficiaires. Il s'agit de Gaston Kaboré, fondateur de l'Institut IMAGINE ; de Martin Zongo, administrateur du Carrefour International de Théâtre de Ouagadougou (CITO) ; d'Ismaila Zongo, directeur général de Merveilles Production ; de Jean-Baptiste Sedogo, directeur général des Editions CEPRODIF ; d'Aristite Tarnagda, directeur artistique Les Récréâtrales.

Observations des bénéficiaires

Tout en louant les bienfaits du fonds, les différents bénéficiaires n'ont pas manqué de faire des observations. Il est essentiellement question : d'alléger les procédures de justification de l'utilisation des fonds ; de supprimer l'apport personnel des structures (qu'ils expliquent par le manque criards de moyens financiers) ; etc.



Ces artistes de Banfora ont été formés à la danse, aux techniques vocales, la manipulation des instruments de musiques par le Centre culturel et de communication Sanogo

Un bulletin d'information et catalogue en préparation

Selon Makaïza Dao, chargée du suivi évaluation du FDCT, cette série de sorties doit permettre d'élaborer un bulletin d'information et catalogue pour rendre compte des actions du Fonds.

D'autres équipes, faut-il rappeler, étaient à la rencontre des bénéficiaires du Sahel, du Centre-Est, du Sud-Ouest et du Plateau Central.



Récépissé
N° 2132//CAO-TGI/OUA/P.F.
Siège : Maison Lavagerie des Missionnaires d'Afrique (Route Kamboinsin) 200 m après la Pharmacie Viel
07 BP 150 Ouagadougou 07
Burkina Faso
Tél/Bureau : (226) 25 45 14 02
Facebook :
infos Sciences Culture
Twitter : @ISCBurkina

Courriel :
infosciencesculture9@gmail.com
Site Web/Website :
www.infosciencesculture.net

COMITE EDITORIAL
Cyr Payim Ouédraogo, journaliste
Jean-Yves Nébié journaliste
Dr Fidèle Tiendrébogo chercheur
Sosthène Yaméogo musicien, professeur de musique
Dr Natewindé Sawadogo Université Ouaga II

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Cyr Payim Ouédraogo
Tél : (226) 78 84 07 98

REDACTEUR EN CHEF
Jean-Yves Nébié
Tél : (226) 70 03 81 43

SECRETARIAT DE REDACTION
ISC

Photo Composition et Montage
ISC

SERVICE COMMERCIAL
Tél : (226) 25 45 14 02
(226) 78 84 07 98

PHOTOGRAPHIE
ISC

IMPRESSION
IDEAL GRAPHIQUE D'AFRIQUE SARL
02 BP 5369
OUAGADOUGOU 02
Tél : (226) 25 45 93 32

Maroc :
SIHAM OUKHIT
Tél : (+212) 700 118 101



Gaston Kaboré, fondateur de l'Institut IMAGINE



Décès de Dr Hassanata Millogo/Koné L'émoi dans la communauté scientifique



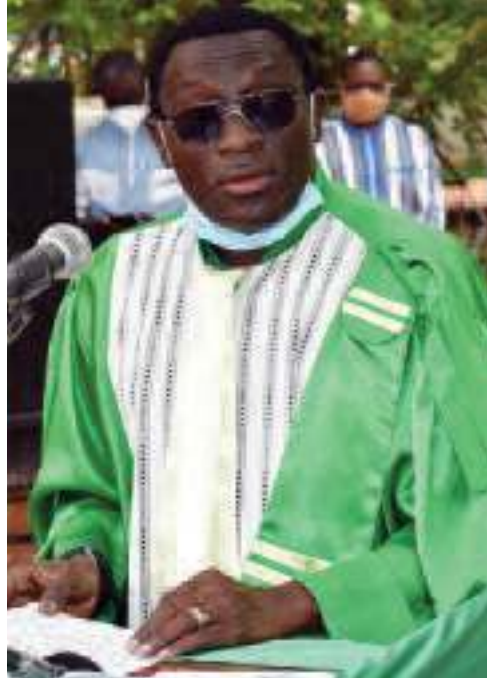
Jean-Yves Nébié

Dr Hassanata Millogo/Koné, Maître de recherche en microbiologie, précédemment en poste au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST), est décédée le 27 juin 2020, à Bruxelles (Belgique). A la faveur de la réouverture des frontières aériennes, sa dépouille a pu être rapatriée au Burkina Faso, le 2 août 2020. Le 03 août 2020, le corps a été présenté au CNRST, où la communauté scientifique lui a rendu un émouvant dernier hommage.

Experte en Biochimie, Dr Hassanata Millogo/Koné a été le fer de lance des journées promotionnelles du moringa au Burkina Faso. Elle a également été secrétaire générale du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation, sous le mandat de Pr Gnissa Konaté.

Dans son oraison funèbre, empreinte de douleur vive, Dr Saïdou Sourabié, chercheur à l'Institut de recherche en science de la santé (IRSS), a présenté le parcours marquant de la défunte. En 1992, elle entre à l'Institut de recherche sur les substances naturelles (IRSN), devenu l'Institut de recherche en science de la santé (IRSS) en 1996. Ses capacités intellectuelles, son dévouement et son abnégation à la recherche, alliés à la pertinence des résultats de ses travaux scientifiques, lui ont valu ses inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de Chargé de recherche (2001) et de Maître de recherche (2009).

Doyenne des femmes scientifiques de



Dr Saïdou Sourabié, chercheur à l'Institut de recherche en science de la santé (IRSS)



Dr Mamounata Belem, membre de l'Association des femmes scientifiques du Burkina (AFSCI-B)



Dr Urbain Ibrahim Couliadiaty, ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et de l'Innovation



Le corps est arrivé au CNRST sur les bras des chercheurs

l'IRSS, elle a participé activement à l'exécution des programmes de recherche de l'Unité de biologie appliquée (UBA), à l'encadrement d'étudiants en fin de cycle d'étude (thèse en médecine, pharmacie, thèse unique, etc.), à la construction et à l'équipement du Laboratoire d'analyses biomédicales et de phytomédecine (où se mènent actuellement les tests de dépistage de la Covid-19). Elle a également œuvré à la création et à la mise en place d'une antenne nationale du Réseau ouest-africain de chercheurs sur les substances naturelles (WANNPRES).

Un engagement pour la femme chercheuse...

Selon Dr Mamounata Belem, membre de l'Association des femmes scientifiques du Burkina (AFSCI-B), Dr Hassanata Millogo/Koné était une scientifique présente, fidèle à ses engagements, apportant ses connaissances à la consolidation de l'association. « Elle n'a cessé d'encou-

rager les plus jeunes à aller le plus loin possible dans la quête du savoir. Elle a contribué, en 2016, à la révision des textes de l'association, en proposant la

création de la vice-présidence. Oui notre désarroi est grand car nous avons perdu une femme battante, sociable, présente, engagée pour le partage du savoir et du savoir-faire, recherchant toujours la justice et le respect des règles », a-t-elle témoigné.

Pour Dr Urbain Ibrahim Couliadiaty, ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et de l'Innovation, la disparition de la chercheuse, est une grande perte. « C'est une perte énorme quand on sait qu'elle a été engagée pour la recherche scientifique. Elle a engrangé des résultats pour son institut et son laboratoire. Elle a également fait la promotion du moringa partout au Burkina. Elle avait une vive intelligence et un engagement pour l'encadrement de ses étudiants », a-t-il indiqué, tout en traduisant ses condoléances à la famille éplorée.

A la suite des oraisons funèbres, les chercheurs et le personnel administratif du

Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) se sont recueillis sur la dépouille mortelle.

L'hommage des chercheurs

Dr Roger Nébié, Délégué général du CNRST

« Dr Hassanata Millogo/Koné était une femme battante. Elle défendait ses idées et ses convictions. Elle se donnait les moyens de parvenir à de bons résultats. Elle investissait même ses ressources financières personnelles dans la promotion du moringa lorsque les bailleurs ne décaissaient pas l'argent. Elle a fait des recherches microbiologiques sur le moringa. Elle tenait à montrer aux gens les vertus de cette plante. La détermination de cette dame est à saluer. Malheureusement la mort nous l'a arrachée. »

Dr Michel Sédogo, chercheur à la retraite, président du Conseil scientifique du CNRST

« J'ai recruté Dr Hassanata Millogo/Koné. Elle a commencé en tant que chercheuse quand j'étais là comme délégué général. On l'a affecté au département substances naturelles pour appuyer le Pr Pierre Guissou. C'est une femme dynamique, pleine de volonté, soucieuse de bien faire. En dépit de certaines difficultés, elle a pu mener à bien ses travaux de thèse. Puis elle a gravi les échelons de la recherche. J'avais de très bons rapports avec elle et son mari. C'est une grande perte pour nous. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nébié



L'émotion était visible dans l'assemblée



Droit de reproduction par reprographie

Les journalistes bientôt à la caisse

Le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) a rencontré, le 14 juillet 2020, au Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ), les patrons de presse. Il s'est agi d'échanger sur la répartition des droits de reproduction par reprographie au profit des auteurs et éditeurs de presse écrite.

À partir d'août 2020, les auteurs d'œuvres journalistiques et éditeurs de presse écrite seront rémunérés au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA), au titre de la répartition des droits de reproduction par reprographie. Cette initiative est la première en Afrique. Elle est encadrée par la loi n°048/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique. Elle est aussi conforme aux règles professionnelles de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction par reprographie (IFRRRO).

Wahabou Bara, Le Directeur général du Bureau Burkinabé burkinabé du Droit droit d'Auteur d'auteur (BBDA), Wahabou Bara, explique l'intérêt de cette décision : « Nous travaillons à la mise en œuvre de cette répartition de droits au profit des journalistes et éditeurs de presse écrite car, avec l'ex-



Les premiers responsables du BBDA face à la presse



Wahabou Bara, Le Directeur général du Bureau Burkinabé burkinabé du Droit droit d'Auteur d'auteur (BBDA), Wahabou Bara



Chantal Forgo a présenté les aspects juridiques de la répartition des droits de reproduction par reprographie



Delphine Somé a présenté exposé sur la clé de répartition de ces droits

listes ou les auteurs indépendants. Au titre des éditeurs, l'éditeur de presse représente l'organe de presse (journaux, magazines, revues, périodiques, etc.).

Etaient aussi présents à la rencontre : Chantal Forgo, Directrice des affaires juridiques et de la coopération internationale ; Delphine Somé, Directrice de la répartition ; Ousmane Zongo, Directeur administratif et financière ; Ousmane Sawadogo, communicateur ; Idrissa Zorom, Président du Conseil d'Administration du BBDA.

Pour mémoire, il faut souligner que, depuis quelques années, le BBDA a entrepris une relecture de ses textes qui, pour la plupart, datent de plus de 20 ans. Pour cette raison, elles ils semblent dépassées et ne prennent pas en compte l'environnement numérique actuel. Ainsi après une longue série de rencontres et d'échanges avec les parties prenantes du droit d'auteur, le BBDA a pu obtenir, le 12 novembre 2019, l'adoption de la loi n°048/AN portant protection de la propriété littéraire et artistique. Les décrets d'application seront bientôt adoptés en Conseil des ministres.

Jean-Yves Nébié
Myriam Ouédraogo

plosion du numérique, les organes de presse rencontrent d'énormes difficultés. Prenons Google et Facebook, par exemple, ils ne payent aucun journaliste. Mais ils font du profit grâce aux contenus éditoriaux de ces journalistes qui prennent des risques chaque jour. Nous pensons qu'il faut travailler à régler cette injustice. Le paiement des droits de reproduction par reprographie va permettre aux journalistes et éditeurs de presse écrite de profiter de la protection de leurs productions intellectuelles », expliquait-il.

Les conditions d'accès au paiement

Pour bénéficier de ces droits, les auteurs d'œuvres et les éditeurs de presse écrite doivent s'affilier au Bureau Burkinabé burkinabé du Droit droit d'Auteur d'auteur (BBDA). Les personnes concernées sont, entre autres, les auteurs de textes, les adaptateurs, les traducteurs, les auteurs d'images, les éditeurs, etc.

Les œuvres concernées par la reprographie générale sont les œuvres littéraires et dramatiques telles que les romans, les essais, les ouvrages de vulgarisation, les guides de

la vie pratique, les journaux, les magazines et les périodiques, les ouvrages destinés à l'enseignement, les œuvres scientifiques publiées dans des livres, les brochures, les journaux. Mais, elles concernent aussi les représentations graphiques d'œuvres musicales publiées dans des recueils ; les œu-

vres des beaux-arts (tableaux peinture et sculpture), les dessins scientifiques, les plans, les cartes et les photographies et autres œuvres visuelles.

Les bénéficiaires des droits de reproduction par reprographie dans le secteur de la presse sont, au titre des auteurs, les journa-



Les hommes de médias ont porté une attention particulière aux différentes explications



Journée d'excellence à l'INSS

Les performances des chercheurs salués

L'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) a organisé, le 16 juillet 2020, à son siège, la journée d'excellence de l'institution. Il s'est principalement agi de célébrer les bons résultats des chercheurs de l'Institut.

L'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) a, en effet, célébré l'excellence de certains de ses agents, en présence de ses premiers responsables et de leurs partenaires financiers

D'entrée de jeu, Dr Ludovic Kibora, Directeur de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS), a souhaité la bienvenue à tous les invités, tout en donnant déclinant les raisons de la présente célébration. « Cette année encore, le personnel de l'Institut des Sciences des Sociétés célèbre l'excellence sur la base des contributions et des dons de personnes morales et physiques. Nous célébrons aujourd'hui les résultats d'un Maître de recherche, de quatre Chargés de recherches, de quatre thèses et de cinq masters », a-t-il expliqué.

En plus de la célébration de l'obtention des diplômes de fin d'études, il y a eu aussi la reconnaissance du mérite de deux personnes décorées (Dr Edwige Traoré, chercheure ; Agnès Malo, agent de l'administration) et de trois agents admis à la retraite (Pascal Naco, chauffeur ; Mariam Derra/Zio, gestionnaire des ressources humaines ; Dr Basga Emile Dialla, maître de recherche). « Cet après-midi de l'excellence est l'occa-

Scientifique et Technologique (CNRST), a aussi rendu hommage, aux chercheurs et au personnel de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS). Il a félicité tous les impétrants.



Dr Ludovic Kibora, Directeur de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS)



Dr Roger Nébié, Délégué général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)

Il n'a pas oublié de rappeler à l'assemblée que l'Institut est un pôle d'excellence. « Je tiens à rappeler que l'INSS, dans un passé récent, a quand même fourni le plus de ministres au niveau du gouvernement du Burkina Faso. Si autant de personnalités, qui viennent de l'INSS, ont été promues à ces fonctions, c'est parce qu'au niveau de l'institut, il y a une marque d'excellence importante », s'est-il réjoui. Par ailleurs, il a émis le souhait de voir la génération montante faire autant sinon plus que leurs devanciers, pour tenir haut le flambeau de l'Institut et celui du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique en général.

Pour mémoire, il est important de rappeler que l'Institut des Sciences des

Sociétés (INSS) compte : trois (03) Directeurs de recherche ; treize (13) Maîtres de recherche ; vingt-cinq (25) Chargés de recherche ; vingt-six (26) Attachés de recherche ; quarante-six (46) Ingénieurs de recherche ; cinq (5) Techniciens supérieurs ; trois (03) Techniciens de recherche ; douze (12) agents administratifs et sept (07) agents de soutiens. « Tout ce monde travaille dans le sens de l'intérêt de la communauté scientifique et de la nation burkinabè », a laissé entendre le délégué du personnel, Dr Roger Zerbo, par ailleurs, Directeur adjoint de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS).

Myriam Ouédraogo



Les impétrants et les récipiendaires, tous heureux

sion de saluer le valeureux travail abattu par les personnes admises à la retraite cette année après d'énormes services rendus à la communauté scientifique et à la nation burkinabè », a relevé Dr Ludovic Kibora.

Enfin, à l'endroit des récipiendaires, il a exprimé toute sa joie pour ces distinctions. « Ce jour est important pour nous, car ces distinctions sont un accomplissement, une réussite et je vous félicite pour cette belle étape qui laisse, nous l'espérons, des marques positives dans votre vie », a-t-il dit.

Dr Roger Nébié, Délégué général du Centre National de la Recherche



Les chercheurs et le personnel posant pour la postérité



Alimentation saine et durable à l'école

Le grand pari de la Fondation Antenna

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « Une alimentation saine et durable à l'école », des enseignants, des directeurs, des parents d'élèves et des encadreurs pédagogiques ont été formés, du 20 au 31 juillet 2020, sur la mise en place de jardins et champs écoles ainsi que les principes d'une alimentation saine et équilibrée. D'un coût d'environ cent trente-trois millions (133 000 000) F CFA, financé par la Fondation Antenna, ce projet vise à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves de quinze (15) écoles du Kadiogo et de l'Oubritenga, par une meilleure alimentation, tout en préservant l'environnement par la pratique de l'agro-écologie.

Ce projet, « Une alimentation saine et durable à l'école », répond à la promotion de cinq (5) des dix-sept (17) Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Etats membres des Nations-Unies. Parmi ces engagements figurent : la fin de la malnutrition dans le monde (ODD 2) ; le développement économique (ODD 8) ; les communautés durables (ODD 11) ; les moyens de production et de consommation responsables (ODD 12) ; la protection des écosystèmes terrestres (ODD 15). Selon Gbangou Yombo, chef du projet « Une alimentation saine et durable à l'école », cette initiative vise à résoudre les problèmes d'alimentation saine et équilibrée qui se posent dans les écoles. « Le but est d'approvisionner, à travers les jardins et champs écoles, les cantines scolaires en vivres et légumes. En per-



Le chef du projet, Gbangou Yombo



Les enseignants et les parents d'élèves ont appris à réaliser des cordons pierreux



Ils ont appris à faire du compost à partir de déchets

mettant aux élèves de manger à leur faim, nous améliorerons non seulement leurs rendements scolaires mais aussi leur santé par la consommation d'aliments sains et équilibrés, produits à partir des pratiques de l'agro-écologie, lesquelles permettront de préserver l'environnement », a-t-il expliqué.

Les activités menées du 20 au 30 juillet 2020

Du 20 au 22 juillet 2020, les enseignants (chargés du suivi des jardins écoles) et les parents d'élèves (chargés du suivi des champs écoles) ont été formés et sensibilisés au projet et sur les techniques de production agro-écologique

et le suivi des activités. Du 28 au 30 du même mois, c'était le tour des encadreurs pédagogiques et des directeurs d'écoles. En marge de ces deux sessions, qui ont eu lieu à Loumbila, s'est tenue, le 27 juillet 2020 dans la salle de réunion de l'Association Burkinabé pour le Management de la Qualité (ABMAQ) à Ouagadougou, la journée d'information des partenaires sur la mise en œuvre du projet. Les participants ont été outillés sur : la fertilisation (essai de la construction de la fosse, réalisation du compost à partir des déchets végétaux) ; les cordons pierreux, l'application de cordons pierreux ; les billons, le paillage et le semis, la couverture du sol en hivernage ; le contrôle des ravageurs ; les associations et les rotations culturales ; la fabrication et l'appli-



Le comité de suivi du projet a été sensibilisé à l'importance d'une alimentation saine

tion des traitements (ail, piment, neem) ; etc.

Aperçu du projet

Concrètement, le projet vise à promouvoir une alimentation saine, en respectant les principes de l'agro-écologie dans quinze (15) écoles du Kadiogo et de l'Oubritenga. Quinze (15) jardins potagers scolaires, pépinières et champs communautaires seront mis à la disposition des institutions scolaires afin d'assurer la distribution de repas scolaires à la cantine dans chacune des écoles participantes.

Ce projet, financé par la Fondation Antenna, pour une durée de trois (03) ans, vise de manière spécifique à : amener trois-mille deux cents (3 200) élèves et dix-mille (10 000) mem-

bres de la communauté à intégrer dans leurs habitudes alimentaires, les principes d'une alimentation saine et équilibrée, et à cultiver les jardins et champs scolaires de manière agro-écologique ; assurer la distribution de repas complets issus des jardins et champs scolaires pendant la période de soudure (avril à juillet) et enrichir les repas fournis par le ministère de l'Éducation (février à avril) avec des légumes provenant des jardins scolaires ; améliorer l'autonomie financière des associations de parents d'élèves (APE) des écoles à travers la vente des produits excédentaires des jardins et des champs scolaires.

Jean-Yves Nébié
Myriam Ouédraogo

Réaction de quelques participants

Madeleine Bayala de la circonscription d'éducation de base (CEB) de Pabré, chargée du jardinage : « Nous avons été invités à suivre une formation sur les jardins et champs scolaires. Nous sommes réellement satisfaits par cette formation. Nous avons été bien outillés par les formateurs qui sont de vrais professionnels qui maîtrisent leur domaine. Cette formation sera bénéfique pour nous tant au niveau scolaire qu'au niveau personnel. Nous avons appris, entre autres techniques, le compostage, l'utilité du bio dans l'agriculture et tous ses avantages. Enfin nous avons appris comment utiliser efficacement les superficies cultivables. »

Christophe Tiemtoré, président de l'Association des parents d'élèves (APE) de Nioko2 : « Nous avons assisté avec intérêt à la formation sur les jardins et champs école et nous sommes très satisfaits de la formation. On préconise la culture du bio et cela est vraiment bénéfique pour nous et surtout pour nos enfants et notre but est d'assurer leur avenir ».

Rasmané Sankara, enseignant à l'école de Daguilma : « J'ai beaucoup appris avec cette formation. Ce qu'est le sol pour nous, mieux, la conduite que nous devons tenir pour que ce sol nous soit bénéfique. En la matière nous avons appris à faire les fosses pour compost, les cordons pierreux, les billons, comment entretenir les jardins et les champs école. L'intérêt premier est la réussite scolaire des élèves. Nous avons remarqué qu'en début d'année il

ya un réel problème de vivre. Avant l'approvisionnement des cantines scolaires par l'Etat, les élèves peinent à se nourrir. La contribution des parents, qui est parfois demandée, arrive souvent tardivement. Cependant si les élèves arrivent à avoir leur propre champ, cela leur sera très bénéfique. Le deuxième intérêt est la facilitation de l'apprentissage, car ils n'auront plus besoin de retourner chez eux manger et revenir. Ce qui est une perte de temps. Enfin il y a des notions pédagogiques que nous pouvons exploiter pour renforcer leurs connaissances. »

Rasmané Kouseiga, formateur en agroécologie : « Nous avons donné des informations aux participants sur la mise en place des jardins modèles. Comment conduire un jardin et un champ modèle. On a appris aux participants la fertilisation des sols, le compostage, la réalisation de billons, comment diviser le champ pour une meilleure utilisation, et comment faire la rotation des cultures. La formation a été à la fois théorique et pratique pour permettre une meilleure assimilation des différentes techniques enseignées. L'intérêt pour nous est d'amener la population à un changement des habitudes. L'utilisation des produits chimiques est très en vogue et il fallait essayer de ramener les gens à la culture traditionnelle. »

Jean-Yves Nébié
Myriam Ouédraogo



Fourniture des services sociaux aux étudiants

Comment améliorer la qualité des prestations

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation a tenu, le 16 juin 2020, à l'Université Joseph Ki-Zerbo, son premier Conseil d'administration de l'année 2020. Celui-ci a eu lieu sous le thème «Problématique de la fourniture des services sociaux aux étudiants des institutions d'enseignement supérieur et de la recherche au Burkina Faso».

Initialement prévu pour mars 2020, le premier Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) s'est tenu le 16 juin 2020, en raison de la pandémie du coronavirus que vit le pays depuis mars 2020.

Cette session s'est tenue en présence des partenaires techniques et financiers du ministère qui, par la voix de leur chef de file, Nancy Foster, a remercié le ministère de les avoir associés. « C'est avec un réel plaisir que les partenaires techniques et financiers de



Les officiels de la cérémonie d'ouverture



Pr Alkassoum Maïga, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI)



Nancy Foster, chef de la Coopération canadienne

tous les enfants une éducation de qualité.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Pr Alkassoum Maïga, président du présent conseil, s'est réjoui avant tout de la tenue effective de cette première session de 2020 qui, selon lui, « constitue un cadre de dialogue et de gouvernance où les questions d'administration, de gestion et d'évaluation sont discutées de façon participative par les acteurs de premier plan et les partenaires ». Il a ensuite exprimé toute sa reconnaissance aux PTF, à l'ensemble des collaborateurs du ministère et aux partenaires sociaux pour leur présence. Il n'a pas manqué de saluer les efforts de la communauté scientifique nationale qui, dès le début de la pandémie, s'est mobilisée et continue à le faire à travers le Haut Conseil de la Recherche scientifique et de l'Innovation

mis en place à cet effet.

La fourniture des services sociaux aux étudiants est un précieux outil d'amélioration de leurs performances et de renforcement de leurs capacités. D'où la pertinence du thème de ce CASEM qui, selon le chef du département, a pour objectif de permettre aux acteurs du MESRSI « d'engager des échanges francs et des réflexions profondes susceptibles de conduire à des décisions capables d'aider à améliorer les prestations des services sociaux offerts aux étudiants ou de faire des propositions de services innovants à même d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants ». Notons qu'au cours de cette rencontre, Alkassoum Maïga, n'a pas manqué d'énumérer les nombreuses réalisations déjà enregistrées par son ministère.

Myriam Ouédraogo

l'éducation et de la formation sont présents à ce premier CASEM 2020 de votre département. Aussi je voudrais pour cela vous remercier, ainsi que vos collaborateurs pour nous avoir associés à cette activité », a-t-elle dit. Il faut rappeler que la coopération canadienne assure, depuis le 17 septembre 2019, le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers (PTF) de l'éducation et de la formation. Elle a ensuite rappelé leur rôle en tant que partenaires : « Notre rôle est d'accompagner le gouvernement ; tout en œuvrant au renforcement de la collaboration entre les ministères en charge de l'éducation, nous nous devons de marquer notre existence dans le dialogue sectoriel au bénéfice des différents sous-secteurs de l'éducation, et le renforcement de la synergie entre les acteurs de l'éducation et de la formation ». Enfin, elle a encouragé le renforcement de la concertation et de la collaboration autour de la question de l'éducation, tout en réitérant l'accompagnement des PTF dans ses ef-

forts pour une amélioration du système éducatif au Burkina Faso, afin d'offrir à



Les acteurs se sont engagés à fournir des services de qualité aux étudiants



Protection de la propriété littéraire et artistique

Le BBDA vulgarise la nouvelle loi à Ouagadougou

Le Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA), a organisé, le 28 juillet 2020, à Ouagadougou, un atelier de vulgarisation de la loi n° 048-2019/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique. Cette nouvelle loi remplace désormais la loi 032/99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique. Lors de cette rencontre, il s'est agi de présenter cette nouvelle législation et ses innovations.

Cet atelier a pour but de présenter aux créateurs d'œuvres littéraires et artistiques les contours de la loi n°048-2019/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique, afin de faciliter son appropriation. Ouagadougou est la troisième ville du Burkina à accueillir cet atelier de vulgarisation, après Bobo-Dioulasso et Tenkodogo.

Selon le directeur général du Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA), Wahabou Bara, avant cette présente modification de la loi, il y a eu beaucoup d'autres modifications, pour être en phase avec l'évolution de la société. « Les créations littéraires et artistiques génèrent des droits. Des textes juridiques ont été édictés pour régler ce domaine afin de mieux protéger la propriété artistique tant au niveau national, sous régional qu'international », a-t-il expliqué.

Historique des modifications de la législation

Au Burkina Faso, la toute première loi assurant la protection de la propriété littéraire et artistique date de l'ordonnance n°083/016 du Conseil national de la Révolution du 29 septembre 1983. Ensuite, il y a eu une rectification de cette ordonnance. Elle a été remplacée par l'ordonnance n°084/12 du Conseil national de la Révolution du 29 février 1984 portant protection du droit d'auteur.

L'ordonnance de 1983 a été abrogée par la loi n°032/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique. Vingt (20) ans, après une nouvelle législation a été adoptée : la loi



Le directeur général du Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA), Wahabou Bara



La directrice des Affaires juridiques et de la Coopération internationale, Chantal Forgo



Le chef du Service de promotion culturelle et des œuvres sociales (SPCOS), Mohamed Lamine Ouédraogo

n°048/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Mieux comprendre le but de la nouvelle loi

Lors de cette rencontre, trois (03) communications ont été données, pour permettre aux créateurs de mieux s'imprégner des innovations de la nouvelle loi. La première communication, présentée par Chantal Forgo, directrice des Affaires juridiques et de la Coopération internationale, a porté sur les innovations de la nouvelle législation. La nouvelle loi comporte des innovations dans la forme et dans le fond. Pour la forme, elle comprend désormais 127 articles. Par contre, les innovations sont

plus accrues dans le fond. Il s'agit entre autres de : la définition du champ d'application de la loi (article 1). Ensuite, les définitions, annexées dans l'ancienne loi, ont été intégrées dans la nouvelle loi (article 2). Aussi, la nouvelle loi prend en compte beaucoup plus de définitions que l'ancienne. Puis, il y a : le traitement des œuvres étrangères sur le territoire national (titre 4) ; la précision de la zone d'épuisement du droit (article 18).

Une des innovations majeures concerne les fonctionnaires (article 35) : elle permet à ceux-ci d'exploiter personnellement les œuvres qu'ils ont produites dans le cadre de leurs fonctions au bout de dix (10) ans. Aussi, la nouvelle loi institue un « domaine public payant » qui était imprécis dans l'ancienne, etc.

La deuxième communication concerne les rapports entre la loi n°048/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique et les textes juridiques régionaux et internationaux. Elle a été présentée par Omar Sagnon. Il en ressort que la nouvelle loi est parfaitement en conformité avec les dispositions internationales.

La dernière présentation, faite par Mohamed Lamine Ouédraogo, chef du Service de promotion culturelle et des œuvres sociales (SPCOS), concerne le rôle des acteurs concernés par l'application de la loi n°048-2019. Ceux-ci sont appelés à jouer chacun sa partition pour une véritable culture du droit d'auteur.

Myriam Ouédraogo



Les sociétaires ont été sensibilisés aux innovations de la nouvelle loi



Paludisme saisonnier des enfants Les journalistes formés sur la chimio-prévention

Le ministère de la Santé a initié une rencontre d'information avec les journalistes, le vendredi 10 juillet 2020, au Building Lamizana, sur la campagne 2020 de la chimio-prévention du paludisme saisonnier des enfants de 03 à 59 mois.

Le paludisme est un problème de santé publique majeur au Burkina Faso. En 2018, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a dénombré deux cent vingt-huit millions (228 000 000) de cas de paludisme, dont deux cent treize millions (213 000 000) en Afrique. Environ quatre cent cinquante mille (405 000) cas de décès, dus au paludisme, ont été enregistrés.

Les enfants de moins de cinq (05) ans sont les plus vulnérables avec 67% de décès, avec des risques d'anémie grave. Au Burkina Faso, le nombre total de cas de paludisme est de onze millions neuf cent soixante-dix mille trois cent vingt-un (11 970 321) dans la population générale, dont cinq millions huit cent soixante-dix mille trois cent quatorze (5 870 314) cas chez les enfants de moins de cinq (05) ans en 2018, avec trois mille cent quatre-vingt (3 180) décès et une létalité de 1,5%.

Au regard de ces chiffres élevés, plusieurs stratégies et interventions de prévention ont été mises en œuvre, dont la campagne de chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la chimio-prévention du paludisme saisonnier est définie comme « l'administration intermittente d'un traitement complet par un médicament antipaludique pendant la saison de haute transmission du paludisme pour éviter la maladie, l'objectif étant de maintenir des concentrations thérapeutiques de médicaments antipaludiques dans le sang pendant la période où le risque de contacter la maladie est plus élevé ».

Pour Dr Olivia Ouédraogo, médecin en santé publique au Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), il

s'agit d'administrer de la Sulfadoxine-pyriméthamine (SP) et de l'Amodiaquine (AQ) aux enfants de 3 à 59 mois. « Cette administration procure un degré élevé de protection jusqu'à quatre semaines. Le traitement dure trois jours et il est répété chaque mois à partir du début de la saison de haute transmission (juillet à octobre) », a-t-elle expliqué.

Des études montrent que la chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS), avec administration mensuelle de SP



Dr Olivia Ouédraogo, médecin en santé publique



Pr Claudine Lougué, ministre de la Santé

+AQ chez les enfants âgés de 3 à 59 mois, permet d'éviter 75% de l'ensemble des accès paludiques graves. Elle entraîne aussi une diminution de la mortalité d'environ 1/1000 ; une réduction probable de l'incidence de l'anémie modérée et les événements indésirables graves rares (formes compliquées de paludisme).

Le lancement de la chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS) a eu lieu le 13 juillet 2020 à Ziniaré (Plateau Central). La fin de la campagne est prévue pour le 13 octobre 2020. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest et le district sanitaire de Boussouma, dans le Sanmatenga, vont expérimenter les trois prises supervi-

sées en 2020. A cause de la Covid-19, les agents de terrain seront équipés en matériel de protection (masques, gels ou solutions hydro-alcooliques). Le respect de la distanciation physique sera aussi de mise.

Cette rencontre a été présidée par Pr Claudine Lougué, ministre de la Santé, qui n'a pas manqué de demander aux parents de veiller à la bonne prise des produits par les enfants et de les faire dormir sous des moustiquaires imprégnées. Elle a aussi demandé l'accompagnement de toutes les couches sociales pour la sensibilisation et le bon déroulement de la campagne.

Myriam Ouédraogo

I. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU PALUDISME (3/5)			
Evolution paludisme de Jan à Mai 2020			
INDICATEURS	POPULATION GÉNÉRALE		
	Jan à Mai 2020	Jan à Mai 2020	Jan à Mai 2020
Nombre total de cas confirmés de paludisme	2 042 160	1 065 800	115 303
Nombre total de cas de paludisme	2 223 653	1 083 680	124 295
Incidence de cas confirmés de paludisme pour 1000	96,8	266,1	96,1
Incidence des cas de paludisme pour 1000	104,1	289,7	104,1



Les hommes de médias invités à informer davantage le public



Couverture médiatique des élections de 2020

Le CSC sensibilise les journalistes

Le Conseil supérieur de la Communication (CSC), avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), a organisé une formation des professionnels des médias sur « le traitement de l'information électorale dans un contexte de crise socio-sécuritaire ». Cette formation a lieu les 8 et 9 juillet 2020 dans la salle de conférences de l'hôtel Royal Palm Beach à Ouagadougou.

Cette formation des professionnels des médias entre en dans le cadre d'un programme élaboré par le Conseil supérieur de la Communication (CSC) sur la « gestion du discours politique dans le cadre des élections ». Les activités se sont déroulées du 07 au 11 juillet 2020, avec une conférence publique

lexique et les termes principaux utilisés en période électorale pour mieux rendre l'information : suffrage universel, droit de vote, suffrage égal, condition d'âge, égalité de voix, égalité de chance, etc.). Le deuxième panel comportait aussi deux communications. La première a été présentée par Abdoulaye



Les journalistes ont été invités à respecter la déontologie pendant la période électorale

sur « le rôle et les activités du CSC en période électorale » et une autre rencontre d'échanges avec les médias confessionnels et communaux.

Cette formation des journalistes, qui s'est déroulée les 8 et 9 juillet 2020, a été marquée par plusieurs panels comprenant chacun deux (02) communications, présentées par des formateurs aguerris et professionnels.

La première communication, développée par Sita Tarbagdo, journaliste et ancien conseiller au CSC, portait sur la responsabilité sociale du journaliste en période électorale. Il s'est agi de rappeler au journaliste l'obligation pour lui de traiter l'information avec impartialité dans un contexte électoral.

Toujours sur le même sujet, Aboubacar Sango, juriste et enseignant de droit, s'est étalé sur les processus et le vocabulaire électoraux, notamment le

Dao, directeur de l'Instruction des plaintes et des études au CSC. Elle a porté sur les manquements récurrents à la loi, à l'éthique et à la déontologie en période électorale. La seconde partie a été développée par Louis Modeste Ouédraogo, juriste et chargé de mission au CSC. Cette communication était axée sur « la désinformation et la propagation des rumeurs en période électorale : comment les détecter et éviter les écueils ? ». Des techniques ont été données pour permettre d'éviter la publication des mauvaises informations.

Dans le troisième panel, il y avait deux communications : « le traitement de l'actualité en période d'avant campagne : distinguer l'information ordinaire de la communication électorale », présentée par Victorien Aymar Sawadogo, président du Conseil d'administration des Editions Sidwaya ; la seconde partie, « traitement de l'information en période de crise », a été présentée par Dr Seydou Dramé, journaliste, juriste et consultant en communication.

Le quatrième panel a aussi comporté deux communications. La première, présentée par Moussa Sawadogo, journaliste et conseiller au CSC, était axée sur le « traitement de l'information électorale sensible au genre ». La question du genre est très sensible pendant la période électorale pour la simple raison que les femmes ont toujours été marginalisées en raison de leur genre.

Enfin, la dernière communication, exposée par Dr Victor Sanou, conseiller au CSC, a porté sur « la régulation de l'information en période électorale : les attentes de l'instance de régulation vis-à-vis des médias et des journalistes ». Ici, il s'est agi d'inviter les journalistes au respect des règles déontologiques du journalisme. La présente formation s'est terminée par une remise d'attestations aux participants.

Myriam Ouédraogo



Louis Modeste Ouédraogo, chargé de mission au CSC

Appels d'urgence Rédaction

(00226) 78 84 07 98

(00226) 78 52 21 65

(00226) 70 03 81 43

ADRESSES UTILES

OUAGADOUGOU

POMPIERS : 18 / 25-30-69-48 / 30-69-47
 HOPITAL AMBULANCE : 25-30-66-44/45
 ONEA : 22 22 76 777 - 25-34-34-60/
 25-34-57-12 et le "80 00 11 11"
 SONABEL : 25-30-61-00
 AEROPORT : 25-30-65-15 / 25-30-65-19
 POLICE SECOURS :
 25-30-63-83 / 25-30-71-00
 GENDARMERIE : 25-31-33-40 / 39

BOBO-DIOULASSO

POMPIERS : 18
 HOPITAL AMBULANCE :
 20.97.00.45 / 20.97.00.44
 ONEA : 20.97.65.65 / 20.97.00.09/10
 et le "80 00 11 11"
 SONABEL : 20.97.00.60 / 98.22.30
 AEROPORT : 20.97.00.70
 BURKINA SECOURS : 20.97.01.43
 POLICE (SECOURS) : 17
 GENDARMERIE :
 20.97.00.59 / 20.97.00.33

PHARMACIES DE GARDE DE OUAGADOUGOU

DU 18/07/2020 AU 25/07/2020

1200 Logements (25.36.02.52)
 Afiya (25.48.83.47)
 Amitié Miyougou (25.30.52.36)
 Angele (25.35.07.17)
 Arzouma (25.48.01.53)
 Béthania (25.31.31.41)
 Choukroullah (25.40.93.76)
 Circulaire-Sédè (25.38.44. 91)
 Diawara (25.30.61.68)
 Espoir (25.31.54.12)
 Gare (25.31. 62. 06)
 Hippodrome (25.34.48.70)
 Hôpital (25.30.66.41) (24h/24)
 Jean Paul II (25.41.81.54)
 Kadiogo (25.31.87.88)
 Kawsar (73.20.77.87)
 Kouma (25.38.57.42)
 La Croix (25.34.12.64)
 Lallé (25.45.67.25)
 Le Rocher (25.40.83.87)
 Les Grâces (60.80.80.77)
 Louis Pasteur (25.33.58.67)
 Maignon (25.31.01.20)
 Musée (25.36.68.41)
 Natilgé (25.36.28.00)
 Nongui (25.40.84.88)
 Ouédraogo (25.37.16.52)
 Pierre Tapsoba (25.38.61.34)
 Principale (25.37.54.15)
 Providence (25.31.86.48)
 Sahel (25.31.81.95)
 Sira (25.43.17.78)
 Somgandé (25.35.82.44)
 Sotissé (25.36.41.48)
 Unité (25.34. 39. 42)
 Vénégré (25.43. 05. 87)
 Vidal (25.31.52.88)
 Vièl (25.45.98.25)
 Wend-Kuuni (25.36.20.15)
 Wend Yam (78.73.73.32)

DU 25/07/2020 AU 01/08/2020

Avenir (25.36.13.38)
 Baowendson (25.41.44.99)
 Beatitudes (70.20.38.42)
 Benaia (25.37.28.30)
 Saint Camille (50.36.61.27)
 Carrefour (25.33.23.10)
 Centre (25.31.16.60)
 Cristal (60.46.08.08)
 Des Apôtres (51.44.88.88)
 Desa (25.47.50.50)
 Diaby (60.17.13.05)
 Dominique Kaboré (25.38.48.84)
 El Wanogo (25.40.70.22)
 Elite (25.41.91.77)
 Goulmou (25.43.63.05)
 Hope (71.14.22.22)
 Indépendance (25.31.27.17)
 Jober (25.45.51.75)
 Katra ex Silmissin (25.37.20.13)
 Keneya (25.46.82.47)
 Kossodo (25.35.63. 04)
 Lanibougna (25.35.63.04)
 Liberté (25.30.74.52)
 Magnificat (70.26.68.68)
 Maré (25.34.11.28)
 Minitvhé (72.25.76.76)
 Mondérou (25.34.05.28 / 68.76.87.89)
 Nouvelle (25.30.61.33)
 Panacéa (25.36.66.88)
 Pelega (25.35. 05. 01)
 Rayib-Tiga (25.40.75.88)
 Rivage (25.34.19.39)
 Saint Bernard (25.37.46.66)
 Saint Jean (25.37. 00. 33)
 Siloé (25.31.50.68)
 Song-Taaba (25.36.64.62)
 Saint François d'Assise (25.36.85.85)
 Tale (71.62.08.08)
 Trypano (25.33.29.41)
 Wend La Laafi (25.43.12.13)
 Wend Lamita (25.34.15.87)
 Yathrib (70.24.97.63)
 Yentema (56.56.00.00)

PHARMACIES DE GARDE DE BOBO-DIOULASSO

DU 18/07/2020 AU 25/07/2020

Aéroport (20.97.50.14)
 Boulevard (20.95.20.93)
 Dafra (20.97.79.93)
 Djena (20.97.79.93)
 Houet (20.95.20.93)
 Lafia (20.95.54.37)
 Lucien (20.97.51.52)
 Nazindi-Gouba (20.97. 57. 57)
 Nazounki (20.97.31.00)
 Sarfalao (20.97.01.35)
 Sifoma (20.97.19.65)

DU 25/07/2020 AU 01/08/2020

Entente (20.97.19.16)
 Hayatt (20.97.00.00)
 Hérésos (20.97.09.95)
 Médiène (20.97.09.10)
 Soudia (20.97.14.49)
 Soulligné (20.97.08.16)
 St. Antoine (20.95.13.01)
 St. Raphael (20.98.63.91)
 Vitalis (20.98.12.17)
 Yamba (20.97.77.78)
 BECY (20.95.58.41)



Le support idéal pour vos annonces



Incivisme au Burkina Faso

Regard sociologique du phénomène à Ouagadougou

La situation nationale burkinabè est marquée ces dernières années par un regain d'incivisme qui se manifeste à travers la destruction de biens publics et privés. Pourtant, le pays était jadis reconnu être un havre de paix vu la patience de ses populations. Cependant depuis quelques années, cette valeur ne cesse de s'effriter pour laisser place à des comportements de « types nouveaux » qui ne peuvent laisser personne indifférente. Face à la montée du phénomène de l'incivisme, l'une des préoccupations fondamentales que l'on ne peut éviter est de savoir quelles sont les raisons qui poussent les individus à poser des actes inciviques ? Et quelles sont les conséquences de ces actes inciviques ?

Introduction

Le Burkina Faso est en proie à plusieurs fléaux tels que les changements climatiques, l'insécurité, le terrorisme et l'incivisme. Cependant, il semble être admis que l'incivisme représente de loin, le fléau qui détient tous les records. Il est généralement perçu comme une valeur, une disposition qui « *pousse l'individu humain à agir et à se comporter de sorte à protéger et à promouvoir l'intérêt général, à respecter et à faire respecter les règles sociales, à développer des rapports emprunts de courtoisie et de respect vis-à-vis de l'autre. Quand les valeurs de solidarité, de civilité et de civisme désertent une société, l'incivisme y élit domicile et menace sérieusement l'existence du corps social* » (Boubacar, 2018, p.3). Pour mieux cerner ce phénomène, cette étude intitulée « *regard sociologique du phénomène d'incivisme routier et scolaire dans la ville de Ouagadougou* » s'est penchée sur les répertoires de justification qui poussent les individus à poser des actes inciviques.

1. Méthode et terrain

Cette étude s'est déroulée à Ouagadougou, la ville capitale du Burkina Faso. Elle s'inscrit dans une démarche qualitative et s'aligne à la théorie de *l'influence sociale* (Durkheim, 1922 ; Moscovici, 1984). Elle s'est fondée de manière opérationnelle sur des entretiens individuels et de groupe avec plusieurs générations de populations afin de comprendre les perceptions des différents acteurs de la cité de ce qu'est l'incivisme, ses causes et ses conséquences. Diverses autres informations servant d'analyse ont été obtenues à travers une revue documentaire.

2. Résultats et discussion

2.1. Quand l'incivisme prend source dans l'arène politico administrative

L'incivisme est un phénomène aux multiples facettes (Goro, 2017a). Ces manifestations sont différentes en fonction des domaines et des contextes. Ce qui laisse présager que ses causes et ses mobiles peuvent être pluriels. Pour les uns, l'incivisme est la résultante du mode de gestion des autorités actuelles. Il se traduit par la mal gouvernance, l'impunité, le clientélisme... Les services publics et privés sont devenus de ce fait des laboratoires et des écoles d'incivisme pour les jeunes dans notre pays (Boubacar, 2018 ; Fayama et Bélo, 2020). Selon le rapport du REN-LAC (2015, p. 207), l'incivisme s'expliquerait, par le désintérêt vis-à-vis de la chose publique ou du bien commun (75,3% des répondants), tandis-que le manque d'éducation



Dr Tionyéle Fayama

est évoqué avec une fréquence de 49,4% et le fait que les autorités publiques ne mériteraient pas le respect (32,9%). il est donc un défaut qui consiste à se montrer déloyal et irrespectueux, voire irrévérencieux vis-à-vis de la Nation.

2.2. Actes inciviques dans le milieu socioéducatif et économique

Les causes de l'incivisme sont d'ordre social mais aussi éducatif et économique. Cela se traduit par l'influence des pairs, l'abandon des valeurs traditionnelles, la démission des parents, l'inadaptation du système éducatif... Nul n'ignore l'effet que peut avoir le groupe des pairs sur les comportements individuels. Des études du sociologique Durkheim (1922) et du psychologique Moscovici (1984) ont abordé la thématique en signalant l'emprise de l'effet de foule et de l'environnement sur l'individu.

La pauvreté et le chômage sont aussi des facteurs qui peuvent amener certaines personnes à poser des actes qui sont aux antipodes des normes d'une société. Lallali (2010) relève au même titre que nos enquêtés, que l'incivisme a des fondements économiques qui se traduisent par le désarroi écono-

mique, la non-maitrise et l'incertitude.

Par ailleurs, les conséquences de l'incivisme sont dichotomiques. D'une part, certains affirment que l'incivisme a des vertus bénéfiques. Il s'agit à ce niveau de la satisfaction individuelle mais aussi de la réalisation de l'effet escompté en posant l'acte incivique Inack Li Mahop et Ndombi (2015, p. 165). D'autre part, les interviewés ont exposé les conséquences néfastes de l'incivisme, qui vont, du *retard du développement, de l'effritement des liens sociaux, au déséquilibre social*. Il peut occasionner également des pertes en vies humaines et une instabilité du pays.

Conclusion

En somme, les actes inciviques se manifestent principalement par trois causes. Il s'agit des causes politico-administratives qui se réfère au fait que les citoyens imitent l'attitude et le comportement des dirigeants, socioéducatives qui se réfère à l'influence qu'a l'ensemble des sphères avec lesquelles l'individu entretient des interactions (le groupe des pairs, la famille, l'école, les moyens de communication, l'environnement...), économiques liées à la précarité et le chômage grandissant.

Dr Tionyéle Fayama,

Sociologue au Centre National de la recherche scientifique et Technologique, Burkina Faso
tionyele@yahoo.fr

Références bibliographiques

- Boubacar Elhadji, 2018, « *Développement de l'incivisme au Burkina Faso : la jeunesse à l'école des adultes* », in *Le Pays* du 18/02
- Durkheim Emile, 1922, *Education et sociologie*, Paris, PUF
- Fayama Tionyéle et Bélo Adiola, 2020, *Regard sociologique du phénomène d'incivisme routier et scolaire dans la ville de Ouagadougou*, in *REVUE DELLA/AFRIQUE VOL.2 No 5, Tome 2, pp.99-112*
- Goro Zassi, 2017a « *Les types d'incivisme au Burkina Faso* », in *Kaceto.net*
- Inack Li mahop Jacques et Ndombi Désiré, 2015, « *Réflexion sur les fondements de l'incivisme dans la société camerounaise: Regard de la Psychologie* », in *IJISR Vol. 18 No. 1, pp. 161-170*
- Lallali Nadia, 2010, « *La violence sous toutes ses formes et le système social* » in *Revue Scientifique Labo S.T.A.P.S, n°1, pp 17-23.*
- Moscovici Serge (1984), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 208p.
- Ren-lac, 2015, *Etude sur les valeurs morales, éthiques et civiques dans le cadre de la lutte contre la corruption au Burkina Faso*, 261 p.



CORAF-UEMOA

Trois projets réalisés avec succès



Jean-Yves Nébié

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) ont lancé, le 22 juillet 2020, un rapport des impacts de leurs interventions sur les moyens de subsistance de milliers de citoyens des pays membres de l'UEMOA. Selon ce document, les secteurs du coton, du maïs, de l'élevage, de l'aquaculture et de la volaille en Afrique de l'Ouest sont plus compétitifs et offrent aux petits exploitants agricoles des revenus plus élevés aujourd'hui qu'il y a quelques années.

À la suite de l'accord de coopération signé en 2006 entre le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF et la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des priorités de recherche agricole ont été identifiées et définies dans la zone UEMOA. Sur cette base, les deux institutions ont signé une convention d'un montant de un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) F CFA pour la mise en œuvre du Programme de recherche sur les secteurs agricoles prioritaires (PreFAP), qui cadre avec les objectifs de la Politique agricole de l'Union (PAU) et avec ceux du deuxième Plan opérationnel (2014-2018) du



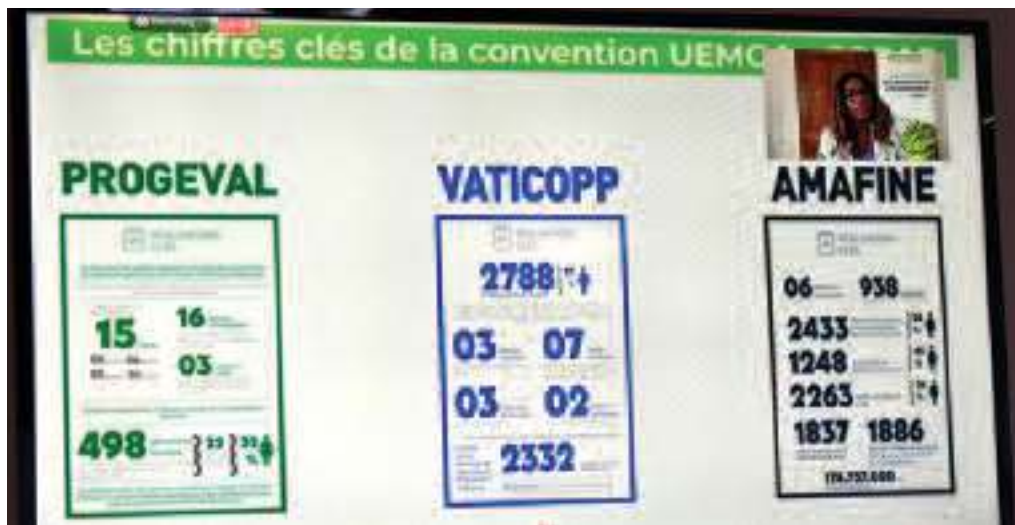
Le Directeur exécutif du CORAF, Dr Abdou Tenkouano



Le Commissaire de l'UEMOA, chargé de l'agriculture, des ressources eau et de l'environnement, Jonas Gbrian



Emile Adimou, artisan menuisier à Parakou (Bénin)



Les chiffres clés de la convention UEMOA-CORAF

CORAF. Ce programme, terminé en décembre 2019, comprend trois (03) projets : l'amélioration de l'accès au financement des acteurs du maillon commercialisation de la filière maïs (AMAFINE) ; la valorisation des tiges de coton en panneaux de particules (VATICOPP) ; la valorisation des ressources génétiques animales et de l'aquaculture locale (PROGEVAL).

La finalité de la convention est d'assurer une production soutenue et un approvisionnement constant et abondant du marché de l'Union en produits agricoles de qualité. L'appui financier aux Systèmes nationaux de recherches agricoles (SNRA) des Etats membres constitue un important soutien au processus d'intégration régionale. A travers cet appui, il est espéré de contribuer à la modernisation de l'agriculture, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de cinq filières agricoles stratégiques (le maïs, le coton, le bétail-

viande, l'aviculture et l'aquaculture) en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le niveau de vie des producteurs.

Selon le directeur exécutif du CORAF, Dr Abdou Tenkouano, ce programme a été véritablement bénéfique : « Cet investissement a considérablement renforcé la résilience et les moyens de subsistance des bénéficiaires dans la communauté de l'UEMOA ».

Selon le Commissaire de l'UEMOA, chargé de l'agriculture, des ressources eau et de l'environnement, Jonas Gbrian, la contribution financière de l'Union a permis de : générer des technologies au profit des utilisateurs ; renforcer les capacités des institutions de recherche agricole de la sous-région, en les dotant d'équipements de laboratoire de pointe et de consommables ; renforcer le capital humain à travers l'initiation à la recherche de jeunes chercheurs et les formations diplômantes qui ont produit de nombreux ingénieurs ainsi que des titulaires de masters et de thèses de doctorat.

Huit mille cinq cent quarante-six (8 546) ménages ont bénéficié directement du projet, dont vingt-trois pour cent (23%) sont des femmes. La plupart des technologies générées tout au long du projet ont été diffusées par le biais de plateformes d'innovation. Il s'agit de lieux d'échange, d'apprentissage, de partage et d'adoption informels de technologies, d'innovations et de meilleures pratiques agricoles entre les principaux acteurs de la chaîne alimentaire d'une communauté donnée. Au total, quinze (15) plateformes d'innovation ont été créées et fonctionnent dans les huit pays de l'UEMOA. Environ cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (5 583) personnes ont interagi sur ces plateformes, dont vingt-sept pour cent (27 %) de femmes.

Les principaux résultats du programme



Les journalistes ont assisté au lancement officiel du rapport



Des poissons élevés dans le cadre du projet PROGEVAL

Des bénéficiaires satisfaits

Emile Adimou est le président d'une plateforme d'innovation regroupant les acteurs de la filière cotonnière au Bénin. Le Bénin, le Mali et le Togo ont participé à la diffusion d'une technologie innovante pour transformer les tiges de cotonniers en panneaux de particules. Le résultat a permis de transformer un résidu jusqu'alors sans valeur en une activité génératrice de revenus. Il estime que «c'est une bonne initiative qui contribuera à réduire la pauvreté et à augmenter les revenus des femmes et des jeunes au Bénin ».

Klodan Sanogo, un Ivoirien âgé de 54 ans, a été l'un des bénéficiaires de la technologie de pisciculture. Le programme, se réjouit-il, a eu un effet bénéfique pour lui : « La pisciculture a sauvé ma vie et celle de ma famille. Depuis que j'ai reçu de nouveaux aliments et des alevins, ma production a considérablement augmenté.

